

**Voleet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserv
au
Monite
belge

08136745

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le - 6 AOUT 2008

Pr le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0450.076.139

Dénomination

(en entier) : **TERA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 5100 Jambes/Namur, Avenue Prince de Liège, 56

Objet de l'acte : Modification des statuts

D'un acte reçu par Maître Michel d'Harveng, notaire à Thon-Samson, le dix juillet deux mille huit, enregistré à Andenne, deux rôles, sans renvoi, le onze juillet deux mille huit, volume 445, folio 76, case 8, reçu 25 euros (signé). L'inspecteur Principal P. Moureau, il résulte:

Première résolution

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, justifiant la modification proposée à l'objet social ; rapport auquel est joint l'état résumant la situation active et passive arrêté à la date du trente avril deux mille huit.

L'assemblée prend acte que l'activité sera principalement celle d'une société de patrimoine, et en conséquence, décide de restreindre l'objet social de la société en supprimant à l'article trois des statuts, les termes suivants :

«d) la commercialisation, l'entretien et la réparation d'articles d'optique destinés ou non à la correction ou la compensation de la vision ; l'exécution des prescriptions médicales y relatives.

« La commercialisation de tous produits accessoires liés à l'optique (cosmétiques, liquides de nettoyage etc.). ».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le montant du capital social de deux millions cinq cent mille francs belges en un montant de soixante et un mille neuf cent septante-trois euros trente-huit cents (61.973,38€).

Elle décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pouvoirs l'administrateur délégué pour exécuter les présentes résolutions, adapter les statuts à la nouvelle numérotation du Code des Sociétés, et coordonner les statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte du renouvellement du mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Raymond PIRLET pour une période de six ans, à dater de l'expiration de ses pouvoirs en deux mil sept.

Le mandat de l'administrateur est exercé, sauf convention contraire, à titre gratuit.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés

Michel d'HARVENG Notaire.